ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Paul DUFRÈGNE
Député de l'Allier

Moulins, le 09 février 2021
Réf. : JPD/AC/1547

M. Gérard FAYARD
Secrétaire
CFDT Retraités UTR 03
67 quai Rouget de Lisle
03100 MONTLUÇON

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 28 janvier dernier concernant la loi « Grand âge et autonomie » qui devrait être examinée cette année.

Attendue depuis 2018, la loi « Grand âge et autonomie » a été reportée à plusieurs reprises soulevant la colère des acteurs du secteur. Selon Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie, le texte devrait être déposé juste avant l'été 2021 pour un examen à partir de septembre, c'est-à-dire avant les discussions budgétaires.

Pour l'heure, nous n'avons pas connaissance des détails de ce texte mais les axes principaux devraient être d'une part, de permettre aux personnes le maintien le plus longtemps possible à domicile et d'autre part, d'augmenter les places et le taux d'encadrement dans les EHPAD.

Pour autant, nous savons tous que le nerf de la guerre est les ressources financières qui devront être à la hauteur des besoins au regard d'une population vieillissante et d'un secteur en souffrance. Sur ce point, la vigilance est de mise comme nous l'avons vu avec la création d'une 5ème branche actée récemment dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021. En effet, cette 5ème branche est aujourd'hui avant tout une réorganisation et non une augmentation des moyens alloués à l'autonomie.

En 2020, le rapport de Dominique LIBAULT, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, a évalué ces besoins financiers à 6,2 milliards d'euros supplémentaires en 2024 et 9,2 milliards d'euros en 2030 si on prend en compte l'augmentation du nombre de personnes âgées. On est loin du 1 milliard d'euros supplémentaires, en plus des crédits prévus dans le Ségur de la santé pour le secteur médico-social, annoncé pour 2021 par le Ministre des Solidarités et de la Santé et du transfert prévu en 2024 de 2,3 milliards d'euros de la CSG à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

.../...

Permanence
52, boulevard Ledru-Rollin
03000 Moulins

Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

www.jeanpauldufregne.fr
04 70 20 24 21 - jean-paul.dufregne@assemblee-nationale.fr

Le besoin de financement est intimement lié à la volonté politique de faire évoluer les politiques publiques de soutien à l'autonomie des personnes. En la matière, il faut se donner les moyens de ses ambitions pour par exemple, augmenter le taux d'encadrement dans les établissements, réduire le reste à charge ou encore consolider le secteur de l'aide à domicile, notamment par une revalorisation des métiers.

À ce sujet, suite à plusieurs rencontres avec les acteurs du secteur de l'aide à domicile, j'ai interpellé le gouvernement pour attirer son attention sur l'urgence d'une revalorisation salariale pour le secteur du maintien et de l'aide à domicile ainsi que sur la nécessité d'une reconnaissance des compétences. J'ai notamment fait référence aux avenants 43 et 44 de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile que les partenaires sociaux ont signés et qui doivent être mis en œuvre.

Il y a urgence à ne plus repousser la loi « Grand âge et autonomie ». Aussi, soyez assuré de tout mon engagement sur cette question. À ce titre, je vous propose de vous rencontrer en amont de l'examen de ce texte, d'ici cet été, pour échanger avec vous sur les propositions que porte la CFDT.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.

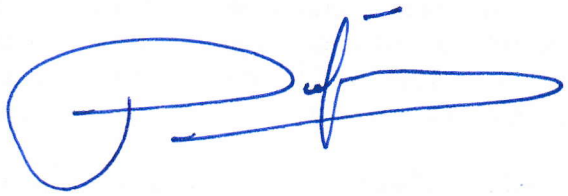

Jean-Paul DUFRÈGNE